

Chers clients,

L'addenda ci-joint est ajouté à tous les contrats souscrits à partir du 1^{er} juillet 2012 en raison des modifications apportées à la Loi sur les assurances en Alberta et en Colombie-Britannique au sujet du délai prescrit pour l'engagement d'une poursuite liée au paiement d'argent provenant de l'assurance. L'exigence a été adaptée et appliquée au contrat afin qu'elle s'applique à toutes les provinces et tous les territoires.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Placements CI

Addenda Série SunWise Essentiel

La section suivante est ajoutée à l'article 1.10 à la page C-6

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

1.10 Renseignements supplémentaires qui font partie du contrat

Délai pour le recouvrement des sommes assurées

Une action ou une poursuite contre un assureur pour le recouvrement des sommes assurées payables au titre du contrat sera totalement irrecevable, à moins d'avoir été engagée dans le délai fixé par la Loi sur les assurances ou par les lois de la province ou du territoire applicables à ce contrat.